



AVENANT N°2

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL

2019-2022

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / TERRITOIRE VENTOUX



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud Muselier, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du, ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

Le Parc naturel régional du Mont Ventoux, représenté par sa Présidente Mme Jacqueline Bouyac, dûment habilitée par délibération n° en date du, ci-après désigné « le chef de file »

La communauté de communes Ventoux Sud, représentée par son Président M. Max Raspail, dûment habilité par délibération n° en date du,

La Communauté de communes des Sorgues du Comtat, représentée par son Président M. Christian Gros, dûment habilité par délibération n° en date du,

La Communauté de communes Vaison Ventoux, représentée par son Président M. Jean-François Périlhou, dûment habilité par délibération n° en date du,

La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, représentée par sa Présidente Mme Jacqueline Bouyac, dûment habilitée par délibération n° en date du,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »

D'autre part,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°19-585 du 10 octobre 2019 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat régional d'équilibre territorial de deuxième génération du territoire Ventoux ;

Vu l'article 6 de ce contrat, qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Vu la délibération n°20-441 du 9 octobre 2020 du Conseil régional relative à l'approbation de l'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial de deuxième génération du territoire Ventoux ;

Vu la délibération n°21- du 23 avril 2021 approuvant les termes du Plan climat 2 « Une COP d'avance » ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET Ventoux conclu entre la Région et le territoire Ventoux, en application de l'article 6 du contrat initial.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur le montant contractualisé inscrit à l'article 3 de l'avenant 1.

Article 2 – Volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 2 de l'avenant 1, relative au volet opérationnel tel que défini dans l'article 4 du contrat initial.

Article 3– Prise d'effet de l'avenant

L'avenant 2 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 4 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial et celles modifiées dans l'avenant 1, ainsi que l'annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>La Présidente du Parc naturel régional du Mont Ventoux</p> <p>Jacqueline BOUYAC</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Pays Vaison Ventoux</p> <p>Jean-François PERILHOU</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat</p> <p>Christian GROS</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Ventoux Sud</p> <p>Max RASPAIL</p>	<p>La Présidente de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin</p> <p>Jacqueline BOUYAC</p>

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

CRET 2 VENTOUX
Annexe 2 - Tableau des opérations

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention
AXE 1 ECO MOBILITE				
Des Berges vertes à la Via Rhona	CCSC	1 513 500 €	454 050 €	30%
Relocalisation de Recup Agri - Plateforme de recyclage des plastiques agricoles	CCSC	279 970 €	139 985 €	50%
Développement de boucles Cyclo touristiques VTC	CCSC CoVe	50 000 €	20 000 €	40%
TOTAL AXE 1 (3 opérations)		1 843 470 €	614 035 €	
AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE				
Création de logements locatifs sociaux	Saint Didier	446 544 €	100 000 €	22%
Création de logements locatifs sociaux Mas de l'Arbonne	Crillon le Brave	1 057 000 €	350 000 €	33%
Réhabilitation logements durables - Centre ancien de Pernes	Organismes de logement social	530 037 €	18 000 €	3%
		402 098 €	18 000 €	4%
		251 605 €	24 000 €	10%
Soutenir la production de logements exemplaires	Organismes de logement social / communes		555 000 €	
OPAH RU	CoVe	5 400 000 €	400 000 €	7%
OPAH copropriété dégradée E. Zola	CoVe	2 369 000 €	43 000 €	2%
Installation Photovoltaïque - suite étude pilote AMI - Foncier dérisqué	CoVe	50 620 €	35 434 €	70%
Installation panneaux photovoltaïques	CoVe	2 200 000 €	380 649 €	17%
Stations Ventoux : réhabilitation des chalets d'accueil et de fonction au Mont Serein	CoVe	926 400 €	463 200 €	50%
		340 000 €	170 000 €	50%
Stations Ventoux : réhabilitation du bâtiment Le Dahut, phase 1: études	Ligue de l'enseignement	30 000 €	15 000 €	50%

TOTAL AXE 2 (10 opérations)		14 003 304 €	2 572 283 €	
AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE				
Réhabilitation de l'ancien collège de Sault phase 1 : Réfection et isolation de la toiture	Sault	217 470 €	86 988 €	40%
Réhabilitation de l'ancien collège de Sault phase 2 : études	Sault	97 401 €	38 960 €	40%
Réhabilitation de l'ancien collège de Sault phase 3 : Travaux	Sault	1 660 129 €	664 052 €	40%
Stations Ventoux : développement de nouvelles activités de loisirs de montagne	CoVe	229 500 €	91 800 €	40%
Stations Ventoux : équipements pour la découverte et la sensibilisation des publics	CoVe	150 000 €	60 000 €	40%
TOTAL AXE 3 (5 opérations)		2 354 500 €	941 800 €	
AXE 4 UN PATRIMOINE PRESERVE				
Aménagement aux abords du plan d'eau des Salettes	Mormoiron	498 274 €	199 310 €	40%
Gestion des flux touristiques du hameau de Veaux : gorges du Toulourenc	Malaucène	100 000 €	40 000 €	40%
Création d'un pôle de valorisation des déchets -aménagements spécifiques	CCVV	1 695 833 €	85 800 €	5%
TOTAL AXE 4 (3 opérations)		2 294 107 €	325 110 €	
AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR				
Aménagement de l'écoquartier de Beaulieu	CCSC	2 681 944 €	1 072 778 €	40%
Piétonnisation des allées Jean-Jaurès	Carpentras	8 333 333 €	1 000 000 €	12%
Aménagement de la place de la Juiverie	CCSC	702 723 €	281 089 €	40%

Requalification du centre ancien de Caromb	Caromb	815 000 €	150 000 €	18%
Etude de dynamisation des centres anciens	Communes de la CoVe	150 000 €	65 000 €	43%
Maison du Parc Naturel Régional Ventoux	PNR Mont Ventoux	805 558 €	402 779 €	50%
Pôle Culture Jeunesse	CCVV	2 500 000 €	500 000 €	20%
Maison médicale du centenaire	Malucène	1 168 461 €	231 713 €	20%
Equipement sportif et intergénérationnel	Aubignan	826 024 €	350 000 €	42%
Réhabilitation plateau sportif Sault	CCVS	170 735 €	34 147 €	20%
Pôle jeunesse - études MOe	CCVS	146 000 €	58 400 €	40%
TOTAL AXE 5 (11 opérations)		18 299 778 €	4 145 906 €	
TOTAL AVENANT 2 (32 opérations)		38 795 159 €	8 599 134 €	